

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-432

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1111482-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2025-432

**Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif
- Approbation - Décision - Autorisation**

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En application du Code général des collectivités territoriales, Bordeaux Métropole met à la disposition du public et présente à l'assemblée délibérante le Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Cette obligation doit être remplie au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif.

De plus, et conformément aux articles L1411-13 et 1411-14 du CGCT, ce document sera mis à la disposition du public au siège de Bordeaux Métropole.

Service public de l'eau potable

Lors de cette deuxième année de mise en œuvre de la Régie de l'eau de Bordeaux Métropole, la continuité de service a été assurée, avec une qualité de l'eau conforme aux objectifs fixés.

Du fait d'une année globalement très humide, la bonne recharge des nappes a permis de réduire significativement les prélèvements sur la nappe souterraine déficitaire de l'Eocène (8,4 Mm3 en 2024 contre 13,2 Mm3 en 2023). L'ensemble des prélèvements, toute ressource confondue, a été de 55,4 Mm3 (-1,6%).

L'année 2024 témoigne d'une réelle montée en puissance de l'activité de la Régie, avec le maintien d'une très bonne qualité de service à l'usager (malgré la bascule conséquente du système d'information avec le passage à Efluid), une nette amélioration de la gestion patrimoniale – au niveau du linéaire de réseau renouvelé (16,9km soit 0,52% du linéaire global, contre 0,06% du linéaire en 2023), du nombre de branchement renouvelés (2913 branchements soit 1,41% du parc, contre 591 branchements en 2023), comme des délais d'intervention pour la réparation des fuites qui se sont significativement réduits depuis la mise en œuvre du plan d'action contre les fuites en fin d'année 2023.

Malgré les efforts engagés et une dynamique d'amélioration amorcée, le rendement du réseau enregistre une dégradation, passant de 80,99 % en 2023 à 79,08 % en 2024, soit un recul par rapport à l'objectif fixé à 82,7 %. Cette contre-performance traduit une

augmentation des pertes en eau, qui vient ternir les résultats obtenus. En parallèle, on constate toutefois un fait marquant et encourageant : la consommation globale a significativement diminué (-3,5 %), atteignant 41,6 Mm³, et ce malgré une hausse continue de la population (+1,4 %). Le volume consommé par habitant s'établit ainsi à 141,7 L/hab/jour, franchissant pour la première fois la cible fixée par la politique de l'eau de Bordeaux Métropole dès 2020. Cette évolution témoigne d'une réelle maîtrise de la demande et d'une meilleure sobriété des usages, qui mériteraient d'être davantage soulignées dans l'analyse des résultats. Pour autant, l'amélioration du rendement demeure un enjeu majeur, sur lequel la Régie de l'Eau devra impérativement progresser afin de répondre aux fortes attentes exprimées par la Métropole.

L'année 2024 a aussi été marquée par d'autres événements d'importance, comme la finalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable, la poursuite des études techniques et environnementales en amont du projet de Champ captant des landes du Médoc (CCLM), la création d'un comité des usagers, ou encore le lancement d'une équipe d'ambassadeurs de l'eau.

Du point de vue financier en 2024, les investissements de la Régie s'élèvent à 40 M€ (+25M€), les charges d'exploitation à 69M€ (+14M€, mais intégrant par exemple 9,4M€ pour la transition du système d'information), et le chiffre d'affaires lié à la vente de l'eau à 79M€ (+2%).

Sur cette seconde année d'exploitation, la Régie présente un résultat de sa section d'exploitation de 18 M€. Toutefois, elle n'a pas comptabilisé les dotations aux amortissements relatifs aux biens transférés par Bordeaux Métropole (budgété à 9 M€).

Service public de l'assainissement collectif

Comme en 2023, l'année 2024 a été marquée par une forte pluviométrie, avec 1 026 mm de précipitations, soit une hausse de 13 % par rapport à la moyenne des 45 dernières années. Le volume d'eaux épurées par les stations de la métropole atteint 111,3 millions de m³ ce qui est un record (+13% par rapport à 2024). Cette hausse a entraîné des conséquences financières sur le service (consommation d'énergie et de produits de traitement). Elle n'a pas empêché les 6 stations d'épuration de respecter leurs arrêtés préfectoraux et les normes de rejet.

En revanche, les déversements dans le milieu naturel par temps de fortes pluies sont toujours trop nombreux et les systèmes d'assainissement de Louis Fargues et Clos de Hilde sont toujours « non conformes » (12,5% et 7,4% de déversement contre 5% autorisé). Un plan d'actions avec échéancier de travaux doit être établi par Bordeaux Métropole avant le 31 décembre 2025.

Depuis 2020, une réflexion de fond est engagée sur l'avenir des stations d'épuration à l'horizon 2050, prenant en compte des enjeux majeurs tels que la qualité des rejets, les micropolluants, la gestion des boues et l'énergie. Les travaux préparatoires se sont poursuivis en 2024 et aboutiront à la finalisation d'un schéma directeur des usines fin 2025.

Sur le plan technique, 2024 a été une année particulièrement dynamique. Parmi les actions notables :

- Le redémarrage des sécheurs sur la station d'épuration de Louis Fargue ;
- La réhabilitation des gazomètres sur les stations d'épuration de Clos de Hilde et Sabarèges ;
- Le remplacement des vérins de deux vannes à la station de pompage de Caudéran-Naujac ;
- Le renouvellement du garnissage de deux biofiltres sur la station d'épuration de Cantinolle ;
- Le lancement de la production de biométhane à Clos de Hilde ;

- L'installation d'une unité de réutilisation des eaux usées traitées (REUT Box) à Cantinolle ;
- Le début de la réfection du génie civil de trois décanteurs sur la station d'épuration de Clos de Hilde ;

Sur le plan financier, la société SABOM affiche un résultat net déficitaire de 4,4 M€, en dégradation de 53 % par rapport à 2023. Ce déficit prolonge une trajectoire négative entamée depuis le début du contrat en 2019. Malgré une recapitalisation en 2023 et de nouvelles recettes, notamment issues de la valorisation du biométhane, l'équilibre financier n'a toujours pas été atteint.

En revanche le budget annexe présente un résultat net global toutes sections confondues de 21,46 M€. Ce résultat positif est en recul de 18 % par rapport à l'année précédente en raison d'une augmentation de 77,6% des dépenses d'équipement (30,1 M € en 2024 contre 16,9 M€ en 2023).

Services publics de l'eau industrielle

L'année 2024 a fait l'objet d'une reprise de l'exploitation par REBM, avec de bonnes conditions de production au regard de la qualité d'eau de Garonne. Le volume prélevé est exceptionnellement haut et par ailleurs proche de l'autorisation de prélèvement (3Mm3). Le volume produit par l'usine de Saint-Louis est lui aussi exceptionnellement haut et a permis une bonne gestion quantitative et qualitative des étangs.

Après une année 2023 marquée par des volumes consommés moins importants du fait d'une baisse d'activité du plus gros consommateur historique du service, l'année 2024 a permis de retrouver des volumes habituels d'eau industrielle consommée, avec 753 907m3.

Service public de l'assainissement non collectif

En 2024, le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) a poursuivi ses actions dans la continuité des années précédentes. Sur les 3 206 installations recensées, 300 contrôles ont été effectués (contre 231 en 2023), portant sur la conception des installations (51 contrôles), leur réalisation (32 contrôles) ainsi que leur bon fonctionnement (217 contrôles).

Le rapport complet figure en annexe de la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1411-13, L1411-14, L1413-1 et L2224-5,

VU le contrat de concession des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines conclu le 25 juillet 2018 entre Bordeaux Métropole et la SABOM, et ses avenants,

VU le contrat d'objectifs conclu le 8 mars 2022 entre Bordeaux Métropole et la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole,

VU l'avis de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en date du 23 septembre 2025,

VU les rapports annuels 2024 des exploitants des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

- Il ressort des dispositions du CGCT qu'il revient à Bordeaux Métropole de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif,
- Le RPQS de l'eau et de l'assainissement a fait l'objet d'un examen par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) le 16 septembre 2025, en application de l'article L1413-1 du CGCT,

DECIDE

Article 1 : de donner un avis favorable au Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) relatif aux services publics de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et non collectif au titre de l'année 2024, ci-annexé, présenté par Madame la Présidente de Bordeaux Métropole en application des dispositions de l'article L2224-5 du CGCT,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE;

Ne prend pas part au vote : Madame DELATTRE, Madame LECERF MEUNIER, Monsieur PAPADATO

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------